Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260505-2026_066_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 MAI 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE CINQ MAI, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 29 avril 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Stéphane de SALLIER DUPIN, Gwenaëlle AOUTIN, Jérémy ALLAIN, Isabelle RONNÉ-GUÉHO, Jean-Luc GUYMARD, Rosalie LE BOËDEC, Serge GUINARD, Véronique DELAÎTRE, Jean-Luc COUËLLAN, France LE DOUARIN, Christophe ROBIN, Anne HERVÉ, Benoît DESPRES, Caroline MORICE, Brice LE DOLEDEC, Yves RUFFET, Yvonnick GOUAULT, Nicolas BESREST.

Yvon BERHAULT, Paulette BEUREL, Marie-Sergine BÉZARD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Gilles BOURRÉ, David BULROT, Myriam CARIMALO, Christelle CARRO (*Suppléante de Daniel COMMAULT, absent*), Guy CORBEL, Jean-François CORDON, Nadège FRANÇAIS, Julie GAUDIN, Vanessa GERTSCH, Jean-Luc GOUYETTE, Alain GUILLOT, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Guy HEURTAULT, Laurent JOSSET (*Suppléant de Catherine DREZET, absente)*, Loïc LANDIN, Marine LE BOUEDEC, Nadège LE GUEN, Jean-Marie LE MOUNIER, Pascal LEBRETON, Nicolas LORMEL, Roland LUCAS, Christophe MARCHAND, Alexis MENARD, Xavier MERPAULT, Valérie MORFOUASSE, Michel PESLIER, Dominique PORTAL, Antoine RAVARD, Nicolas RÉALLAND, Catherine RENAULT, Sylvain RENAUT, Michel RICHARD, Patrice RONDEL, Christian TARDY, Catherine TIENGOU, Annie VALO, Jackie VENTUROLI.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Marie-Claude LESNÉ donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Virginie DEBEGUE donne pouvoir à Alain GUILLOT,
- Samy GOASTER, André HAMON,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Yvon BERHAULT

Délibération n°2026-066

Membres en exercice : 69 Présents : 64 Absents : 5 Pouvoirs : 3

AFFAIRES GENERALES
GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) DU PAYS DE SAINT-BRIEUC
COMITE DE PROGRAMMATION - DESIGNATIONS

Depuis le 1er janvier 2022, la gestion du programme FEADER-LEADER est assurée, pour le compte de Lamballe Terre & Mer et de Saint-Brieuc Armor Agglomération, par le Groupe d'Action Locale *(GAL)* du Pays de Saint-Brieuc (*portage administratif par Lamballe Terre & Mer)*. La mise en œuvre de la stratégie

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260505-2026_066_DELIB-DE

de développement local LEADER ainsi que l'examen des projets sollicitant les crédits du programme sont assurés par un Comité de Programmation composé de la manière suivante :

- 10 membres titulaires et autant de suppléant pour le collège public : 5 représentants de Saint-Brieuc Armor Agglomération et 5 représentants de Lamballe Terre & Mer,
- 12 membres titulaires pour le collège privé.

Il convient de désigner les représentants de Lamballe Terre & Mer au comité de programmation du GAL du Pays de Saint-Brieuc, soit 5 titulaires et 5 suppléants.

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-1 et L.2121-21,
- La délibération n°2026-061 du 5 mai 2026, fixant les modalités de désignations dans les syndicats mixtes fermés et autres structures extérieures,
- Le règlement intérieur du Comité de programmation du Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays de Saint-Brieuc pour le programme,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- DESIGNE, pour siéger au Comité de programmation du Groupe d'Action Locale *(GAL)* du Pays de Saint-Brieuc, dans le collège public :

Titulaires :	Suppléants :
○ Jérémy ALLAIN	○ Rosalie LE BOEDEC
○ Philippe BOSCHER	○ Jean-Luc GOUYETTE
○ Daniel COMMAULT	○ Pierre-Alexis BLEVIN
○ Nicolas LORMEL	○ Christian TARDY
○ Rolland LUCAS	○ Patrice RONDEL

- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor,
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

Signé par : Thierry ANDRIEUX
Date : 13/05/2026
Qualité : Président de Lamballe Terre & Mer

